



Demande carte séjour refusé

Par **nadia57**, le **02/08/2016 à 17:22**

bjr,je suis française ma mère algérienne,et je suis la seule fille après le divorce de mes parents,ma mère vie chez moi ça fais 2 ans après sa maladie car elle a des complication de santé +aveugle.donc ya personne qui s'occupe d'elle ,j'ai formulé un dossier au près de la préfecture avec les pièces justifiant que je suis la seule fille après 16 mois d'attente elle a reçus le courrier acquittement du sole français.veuillez m'écouter sur les démarche a faire s.v.p merci

Par **Visiteur**, le **02/08/2016 à 17:33**

Bonjour,
Avez vous plaidé le regroupement familial ?
Comment a-t-elle pu se faire soigner sans papiers ?
De quel origine sont les revenus de votre mère et vous mêmes?

Par **amajuris**, le **02/08/2016 à 17:39**

bonjour,nsi la préfecture a prononcé pour votre mère,une obligation de quitter la france, votre mère peut faire un recours contre cette OQF.
La situation médicale de votre mère est sans un élément défavorable à la délivrance d'un titre de séjour car la france ne peut pas avoir à supporter les frais médicaux de votre mère alors qu'elle n'est pas française et n'a jamais cotisé en france.
pour les visas longs séjours, il est souvent demandé que le demandeur prenne une assurance maladie.
vous pouvez aussi vous engagez à payer les frais de santé de votre mère à moins que la sécurité sociale algérienne la prenne en charge pendant son séjour en france (voir avec son consulat).
salutations